

Délibération du Conseil d'Administration

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE RIORGES

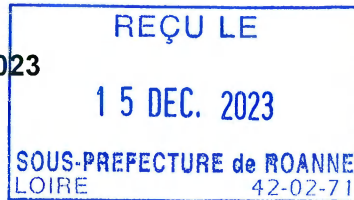
2023.31

OBJET :

EHPAD QUIETUDE – TARIFS  
SALON DE COIFFURE 2024

Séance ordinaire du 06 Décembre 2023

LE PRESIDENT CERTIFIE



1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 08 Décembre 2023 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Monsieur Jean-Luc CHERVIN  
Madame Isabelle BERTHELOT  
Madame Christiane PERROTON  
Madame Catherine REMY-MENU  
Madame Michelle BOUCHET  
Madame Andrée RICCETTI  
Madame Chantal LACOUR  
Monsieur Gilles CONVERT

Madame Suzanne KELLER  
Madame Annie FASSOLETTE  
Monsieur Daniel BARRET  
Madame Martine SCHMÜCK  
Madame Rolande VAGINAY  
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Absents avec excuses :  
Monsieur Guy MARTIN

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Géraldine BARRAS

Vu .....

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

**EHPAD QUIETUDE**  
**TARIF DE LOCATION DU SALON DE COIFFURE POUR L'ANNÉE**  
**2024**

Le salon de coiffure de la Résidence Quiétude étant mis à la disposition des différents coiffeuses et coiffeurs extérieurs intervenant dans l'établissement, il est demandé à ces professionnels une contribution financière par résident pour l'utilisation de ce salon.

Considérant l'inflation de l'année 2023 ainsi que les travaux d'isolation qui ont été effectués dans le salon de coiffure, l'évolution du tarif intégrera les amortissements.

Dans ce cadre de fonctionnement, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de fixer cette participation à trois euros et trente centimes par prestation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce sur la durée complète de l'année civile.

TARIFS 2021	TARIFS 2022	TARIFS 2023	TARIFS PROPOSÉS POUR 2024	EVOLUTION %
2.50 €	2.70 €	2.90	3.30 €	+14 %

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

RIORGES, le 11 décembre 2023



Jean-Luc CHERVIN  
Président du C.C.A.S.